



Le Service des plaques porte-clés

Depuis 1946, année où des anciens combattants amputés ont créé le Service des plaques porte-clés, l'Association des Amputés de guerre a retourné plus de 1,5 million de trousseaux de clés perdus à leurs propriétaires. Aujourd'hui, ce service est plus important que jamais étant donné le coût élevé de remplacement des clés électroniques.

Le Service des plaques porte-clés est gratuit, mais si vous souhaitez démontrer votre appréciation, vous pouvez choisir de faire un don. Commandez des plaques porte-clés en ligne à amputesdeguerre.ca ou par téléphone au **1 800 250-3030**.

Comment ça fonctionne?

- Les plaques porte-clés sont postées une fois par année. Elles sont munies d'un code confidentiel qui correspond à votre nom et à votre adresse. **Nous ne vendons pas, ne louons pas, n'échangeons pas et ne partageons pas notre liste d'envoi.**
- Si vous perdez vos clés, la personne qui les trouvera n'aura qu'à communiquer avec l'association, au numéro sans frais qui figure au dos de la plaque porte-clés, ou encore à les déposer dans n'importe quelle boîte aux lettres au Canada. L'association vous retournera gratuitement vos clés par messageries.
- Seule l'Association des Amputés de guerre peut identifier le propriétaire d'un trousseau de clés. Nous ne divulguons jamais le nom ou l'adresse du propriétaire des clés à la personne qui les aura trouvées.
- L'association envoie chaque automne à ses donateurs et donatrices, en guise de remerciement, des étiquettes-adresse à motifs hivernaux autocollantes et personnalisées. Le Service des plaques porte-clés et des étiquettes-adresse permet à ses employés amputés ou ayant d'autres handicaps de travailler à longueur d'année à l'atelier protégé de l'association.



Protégez vos clés tout en aidant les personnes amputées

Les divers programmes de l'association existent grâce à l'appui du public au Service des plaques porte-clés et des étiquettes-adresse. Le Programme pour enfants amputés (LES VAINQUEURS), notamment, offre aux jeunes amputés des membres artificiels, des liens d'amitié durables ainsi que des ressources sur la vie avec une amputation, tout en veillant à la défense de leurs droits et intérêts.

L'Association des Amputés de guerre :

- n'a pas recours à des services spécialisés en collecte de fonds;
- ne reçoit aucune subvention gouvernementale;
- ne fait aucune sollicitation téléphonique ni aucun porte-à-porte;
- ne vend ni n'échange vos nom et adresse;
- ne consacre pas plus de dix pour cent des fonds recueillis à l'administration;
- n'investit pas de fonds dans des placements à long terme.